

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 12 août 2024, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire,	siège 1
Benoit Lussier,	siège 2
Line Pellerin,	siège 3
François Page,	siège 4
Saül Bergeron	siège 5
René St-Pierre,	siège 6

Monsieur François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024.
4. **COMITÉS ET INFORMATIONS**
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. Approbation des comptes payés et à payer de juillet et août 2024.
 - 5.2. Adoption – Règlement 212-2024 Citation de l'église.
 - 5.3. Avis de motion – Projet de règlement 213-2024 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 5.4. Adhésion Regroupement Énergie Renouvelable Centre-du-Québec
 - 5.5. Résolution - Semaine de la sécurité ferroviaire
 - 5.6. Abolition Politique familiale pour l'achat de couches de coton
 - 5.7. Demande soumission sur invitation : agrandissement chalet loisirs
 - 5.8. Ajout séance extraordinaire
6. **VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 6.1. Permis de construction du mois de juillet 2024.
 - 6.2. Rapport Canadien National
 - 6.3. Abat poussière 300, rue Gaudet
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
8. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2024-08-089

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre appuyé par monsieur Saül Bergeron et résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que l'item « Varia et affaires nouvelles » soit laissé ouvert à tous autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté

3.1 – PROCÈS-VERBAL DU 15 JUILLET 2024

2024-08-090

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2024;

ATTENDU que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier appuyé par madame Liliane St-Hilaire et résolu à l'unanimité,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que rédigé.

Adopté



INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

- Jonction des Arts : cette activité aura lieu le 31 août et le 1^{er} septembre prochain sur le terrain de l'église Saint-Raphaël. Deux spectacles seront offerts, Rita Baga le samedi et P'tit gros bison le dimanche.
- Report de la vente de garage au 17 août.
- Show d'humour prévu pour le 19 octobre prochain.

RÉGIE DES DÉCHETS

- Aucune réunion.

RÉGIE INCENDIE

- Présentation du rapport d'activités pour la MRC d'Arthabaska.
- Achat banque d'heure pour de l'aide psychologique pour choc post-traumatique auprès de La Vigile. Ce qui représente environ 3 heures par pompiers.
- Des contacts sont faits pour fusionner le volet administratif des différentes régies présentes sur le territoire (Sainte-Eulalie, Saint-Wenceslas, Saint-Célestin).
- Embauche d'un nouveau pompier, monsieur Nicolas Bergeron.
- La Régie désire uniformiser les règlementations en vigueur pour les feux à ciel ouverts.
- Embûche concernant les plans de bâtiments agricoles, aucuns plans ne sont réalisés, les agriculteurs et les règles de biosécurité causent problème.

BIBLIOTHÈQUE

- Réouverture de la bibliothèque à compter du mercredi 19 août prochain, de 17 h à 18 h 30.

CDE

- Il y aura plusieurs nouveaux cannages au dépanneur.
- Achat de cinq nouvelles tables de pique-nique.
- Planification d'une inauguration de la terrasse (poutine, blé dinde, ...)

MADA

- Une rencontre est prévue en septembre avec la MRC.

MUNICIPALITÉ

- Eaux-usées : les plans préliminaires pour les eaux usées doivent être étudiés et la municipalité désire analyser certaines alternatives
- Système d'alerte municipal : le 7 août dernier un test a été réalisé. On demande au citoyen n'ayant pas reçu le signal, de s'inscrire sur le site web de la municipalité ou de communiquer avec le directeur général.
- TECQ : le montant de cette subvention est maintenant connu, soit 598 163 \$.
- Réception des panneaux historiques du Parc Zoé Gosselin vers la mi-août
- Ajout de luminaire au coin du 10^e rang.

ADMINISTRATION

5.1 – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Fournisseur	Description	Montant	# Chèque
George Bourdreault	Validation de ponceau et retrait panneaux	241,45 \$	7263
Atkins Réalis	Analyse Granulométrique (3e rang)	480,60 \$	7264
Méga Bureau	Copie NB et couleur	143,29 \$	7265
RIGIDBNY	Régie des déchets (8/12)	3 808,96 \$	7266
La belle Québécoise	Diesel	142,80 \$	7267
Infotech	Banque d'heures (14)	2 173,03 \$	7268
Total des chèques		6 990,13 \$	
Virements bancaires			
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	322,46 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	57,61 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	51,74 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaire période 28 à 31 (4 semaines) + vac	1 240,62 \$	Vir. bancaire
François Noël	Salaire période 28 à 31 (4 semaines)	4 022,36 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Salaire période 28 à 31 (4 semaines)	2 196,79 \$	Vir. bancaire
Grengo	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. bancaire
Desjardins	Paiement de l'emprunt	1 403,20 \$	Vir. bancaire
Suite Microsoft	Licence Office mensuelle	80,71 \$	Visa
François Noël	Remb. dépenses CIUSSS	231,31 \$	Vir. bancaire
Christine Gaudet	Remb. dépenses CIUSSS	1 336,77 \$	Vir. bancaire
Line Pellerin	Remb. dépenses CIUSSS	91,87 \$	Vir. bancaire
Saül Bergeron	Remb. dépenses CIUSSS	120,00 \$	Vir. bancaire
Alain Bergeron	Remb. dépenses CIUSSS	1 190,73 \$	Vir. bancaire
Duo Énergie	Acompte pour (7) Panneaux historiques	431,31 \$	Vir. bancaire
Total des virements		12 895,99 \$	

2024-08-091

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu à l'unanimité,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.
Adopté

5.2 – ADOPTION – RÈGLEMENT 212-2024 VISANT LA CITATION DE L'ÉGLISE SAINT-RAPHAËL

Ce point est reporté à la prochaine séance.

5.3 – AVIS DE MOTION – PROJET RÈGLEMENT 213-2024 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par madame Line Pellerin qu'à la séance subséquente soit adopté le règlement 213-2024 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

5.4 – ADHÉSION REGROUPEMENT ÉNERGIE RENOUVELABLE CENTRE-DU-QUÉBEC

2024-08-092

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aston-Jonction :

- EST** favorable aux projets de production d'énergie, à partir de source renouvelable, élaborés pour répondre aux besoins énergétiques du Québec, et ce, en conformité aux grands objectifs du « *Plan de transition écologique* » de la MRC de Nicolet-Yamaska, auquel la municipalité a donné son appui ;
- APPUIE** le règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, adopté à la majorité à la séance publique du 20 mars 2024;
- RECONNAIT** l'importance de la mission du RERCQ, soit : **Analyser et synthétiser les informations pertinentes concernant les différentes**

possibilités de développement d'énergie renouvelable sur notre territoire et Informer et rassurer la population en démystifiant les sources d'énergies renouvelables et leurs impacts ;

4. **APPROUVE** l'établissement du siège social du Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec au 1300, rue Principale à Aston-Jonction, G0Z 1A0 ;
5. **RECONNAIT** la nécessité d'investir financièrement à un fonds commun dédié aux travaux du Regroupement pour tout service utile, à la hauteur d'un montant approuvé par l'ensemble des municipalités adhérentes et qui sera déterminé selon les modalités standards du calcul de quote-part sur la base de la RFU des municipalités participantes;
6. **EST** favorable à l'implantation de projets d'énergie renouvelables sur son territoire si ceux-ci sont conformes aux lois et règlements fédéraux, provinciaux ainsi qu'à ceux de la MRC et de la Municipalité ;
7. **S'ENGAGE** à respecter les règles de fonctionnement du RERCQ, notamment en ce qui a trait à la confidentialité et à l'éthique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction adhère au Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec et y contribue financièrement, pour un montant de 1 005.85\$.
Adopté

5.5 – SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

2024-08-093

ATTENDU que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

ATTENDU que 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 37 blessures graves évitables;

ATTENDU que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU que le CN demande au conseil municipal d'adopter une résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu à l'unanimité,

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.
Adopté

5.6 – ABOLITION POLITIQUE FAMILIALE POUR L'ACHAT DE COUCHES DE COTON

2024-08-094

CONSIDÉRANT qu'en mai 2015 la municipalité mettait en place une Politique familiale pour l'achat de couches de coton ;

CONSIDÉRANT que de juin 2016 à septembre 2018, trois demandes de remboursement sont faites, totalisant un montant de 400 \$;

CONSIDÉRANT que depuis l'automne 2017, la Régie Intermunicipales de Gestion Intégrée des Déchets Bécancour – Nicolet-Yamaska a mis en place un programme de subvention pour les couches lavables ;

CONSIDÉRANT que ce programme est toujours en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu d'abroger la Politique familiale pour l'achat de couches de coton de la municipalité d'Aston-Jonction pour éviter le paiement en double pour le même service ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu à l'unanimité,

D'ABROGER la Politique familiale pour l'achat de couches de coton adoptée en mai 2015.
Adopté

5.7 – DEMANDE SOUMISSION SUR INVITATION : AGRANDISSEMENT CHALET LOISIRS

2024-08-095

ATTENDU l'agrandissement du chalet des loisirs est approuvé par le ministère via le programme de subvention TECQ ;

ATTENDU que la municipalité d'Aston-Jonction désire lancer un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de l'agrandissement souhaité ;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance du document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur François Page
et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction :

1. **APPROUVE ET ADOPTE** le document d'appel d'offres pour le projet d'agrandissement du chalet des loisirs ;
2. **DEMANDE** des soumissions via un appel d'offres sur invitation ;
3. **DÉSIGNE** monsieur François Noël, directeur général, comme responsable de l'appel d'offre, et à ce titre, il est le représentant officiel de la municipalité auprès des soumissionnaires.

Adopté

5.8 – AJOUT SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2024-08-096

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur François Page
et résolu à l'unanimité,

QU'une séance extraordinaire soit tenue le 26 août 2024 à 18 h 30. **Il est également résolu** que l'ordre du jour de cette séance soit déterminé dans l'avis de convocation.



VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 – PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2024.

Nous n'avons toujours pas reçu les permis du mois de juillet. Ces permis seront présentés à la prochaine séance ordinaire.

6.2 – RAPPORT CANADIEN NATIONAL

Les statistiques des matières transportées du Canadien National a été déposé aux membres du Conseil.

6.3 –ABAT POUSSIÈRE DU 300, RUE GAUDET (CITADELLE)

La poussière de l'usine au 300, rue Gaudet cause quelques nuisances au voisinage actuellement. Une demande citoyenne a été fait afin que la municipalité demande un abat poussière sur le terrain pour diminuer les inconvénients liés aux périodes sèches.

Des contacts seront faits avec cette entreprise pour corriger cette situation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N'ayant aucune assistance, aucune question n'est soumise.

2024-08-097

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 19 h 25.
Adopté

Christine Gaudet,
Mairesse

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier

Au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, madame la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions apparaissant au présent procès-verbal et n'entend pas exercer son droit de veto.

Christine Gaudet,
Mairesse